



FORMATION INITIALE "PEDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEUR" FORMATEUR



Dans le cadre de la filière pédagogique de sécurité civile, il est institué la formation initiale "pédagogie initiale et commune de formateur".

 **Texte de référence** : arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile.

Profil du candidat

La formation initiale "pédagogie initiale et commune de formateur" est accessible à toute personne majeure.

Conditions d'accès

Personne majeure.

Exigences Préalables

Sélection sur dossier.

Tests de sélection

Pas de tests de sélection.

Habilitation

Seuls les organismes habilités suivant les dispositions des articles R. 726-3 et suivants du code de la sécurité intérieure avec la mention « pédagogie initiale et commune de formateur » peuvent dispenser cette unité d'enseignement.

Objectif

L'unité d'enseignement de pédagogie initiale et commune de formateur a pour objet l'acquisition, par l'apprenant, des capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à un objectif fixé, en s'appuyant sur un référentiel interne de formation et un référentiel interne de certification, en utilisant des ressources

pédagogiques personnelles et externes.

Compétences attendues

L'unité d'enseignement de pédagogie initiale et commune de formateur permet aux apprenants d'acquérir les compétences suivantes :

1. Evaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes ;
2. Apporter des connaissances structurées :
 - en utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs ;
 - en explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l'aide d'un support pédagogique, pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants ;
 - en démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et la maîtrise de l'usage de matériels ;
3. Organiser l'apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement ;
4. Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l'apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures ;
5. Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances ;
6. Suivre un référentiel interne de formation et d'adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel ;
7. Evaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d'atteinte de l'objectif ou pour décider de sa certification ;
8. S'autoévaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences ;
9. Etablir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages ;
10. Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité

d'emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations ;

11. Gérer la mise en place d'une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins ;

12. Faciliter l'acquisition des savoirs en plaçant le groupe dans une situation respectant les conditions d'apprentissage chez l'adulte ;

13. Gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage ;

14. Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs.

Equivalences reconnues

Sont titulaires, par équivalence, de l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » :

- les titulaires d'un certificat de compétences « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 1 » délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 1 » (PAE1) ;

- les titulaires du certificat de compétences « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 », délivré conformément à l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 » (PAE3) ;

- les titulaires du diplôme de « formateur-accompagnateur » (FOR ACC) délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

- les titulaires d'un certificat de formateur sauveteur-secouriste du travail (FOSST).

Durée de la formation

La formation « pédagogie initiale et commune de formateur » (PIC F), dispensée en présentiel, est fixée à une **durée minimale de vingt et une heures**.

Cette unité d'enseignement peut faire appel à des outils de formation ouverte accessible à distance en complément de la formation en présentiel.

Lorsque cette unité d'enseignement est réalisée concomitamment à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de premiers secours », à celle de « pédagogie appliquée à l'emploi de

formateur aux premiers secours citoyen » ou à celle de « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en sauvetage aquatique », les temps minimaux de formation s'additionnent.

Qualification des formateurs

L'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » est dispensée par une équipe pédagogique, désignée par l'organisme habilité, dont les membres sont inscrits sur la liste d'aptitude pédagogique déclarée auprès du préfet du département dans lequel se déroule la formation.

Cette équipe pédagogique est composée de titulaires du certificat de compétences « formateurs de formateurs », à jour de formation continue, dont l'un, désigné comme responsable pédagogique, doit être titulaire du certificat de compétences de « conception et encadrement de formation » ou équivalent.

Encadrement de la formation

Le nombre d'apprenants par session de formation est fixé entre 5 et 10 pour un responsable pédagogique.

Au-delà de 10 apprenants, une nouvelle session de formation doit être ouverte.

En deçà de 5 apprenants, la formation ne peut débuter ou doit s'arrêter.

Lorsque cette unité d'enseignement est réalisée concomitamment ou préalablement à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe », à celle de « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours citoyen » ou à celle de « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en sauvetage aquatique », le taux d'encadrement applicable est celui prévu par ces unités d'enseignement.

Contenu de la formation

Les formateurs suivent les directives pédagogiques inscrites dans le référentiel interne de formation de leur autorité d'emploi.

Conditions matérielles de la formation

Les conditions matérielles de formation sont précisées dans le référentiel interne de formation de l'organisme habilité et doivent permettre la mise en œuvre des techniques décrites dans les recommandations techniques de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

Modalités pédagogiques (Théorie - Pratique)

La formation visée utilise une méthode pédagogique active par objectifs et des techniques pédagogiques traditionnelles (exposé pour apporter des connaissances, démonstration pratique) et modernes (travail en groupe, exercice individuel, simulations).

Méthodes pédagogiques

- Travaux en sous-groupe
- Exercices pratiques et de simulation
- Jeux de rôles

Techniques pédagogiques

- Etude de cas
- Exposé, exposé interactif
- Démonstration pratique
- Démonstration commentée justifiée
- Démonstration pratique dirigée
- Reformulation
- Apprentissage
- Cas concrets

Moyens et outils

- Vidéoprojecteur
- Ordinateur portable
- Matériels pédagogiques

Certification

L'attestation de formation « pédagogie initiale et commune de formateur » est délivrée par l'organisme habilité aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes :

- avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ;
- avoir acquis les connaissances relatives aux compétences mentionnées au paragraphe 1.1.2 de la présente annexe ;
- satisfaire aux modalités certificatives définies dans le référentiel interne de certification de l'organisme formateur.

Ce référentiel interne de certification doit mettre en œuvre un processus certificatif composé d'une évaluation formative et sommative.

L'évaluation de certification, obligatoirement associée à une évaluation sommative, atteste de l'acquisition, par le participant, des connaissances relatives aux compétences figurant au paragraphe 1.2 de la présente annexe.

Taux de réussite et taux de satisfaction

Taux de réussite en 2025 : 0%

Taux de satisfaction en 2025 : 0%

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve de réussite aux épreuves de sélection.

Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée avec le référent handicap de l'établissement Mickaël GUIGNE : 02 62 94 71 86 - mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

Vous pouvez également consulter notre site <https://www.creps-reunion.fr/formation.presentation> à la section Accessibilité et Handicap.

S'informer, s'inscrire

L'information et/ou l'inscription se réalise en ligne.

La fiche descriptive de la formation peut être imprimée ou téléchargée en PDF sur le site internet onglet SSA Littoral (en haut à droite de la page).

L'inscription sera enregistrée au CREPS de la Réunion, dès réception du dossier complet.

Accueil, restauration, hébergement

Prendre contact avec le service accueil pour la réservation.

1 - Site de Saint Denis :

24 Route Philibert Tsiranana – 97495 Sainte Clotilde

02.62.94.71.10 ou 11

accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr

Coordonnées GPS : N -20.8898031, E 55.4705324

Vous arrivez en avion :

- Sortie aéroport Saint-Denis Gillot
- Prendre direction Saint-Denis RN2

- Aux feux, à gauche rue Léopold Rambaud
- 1ère à droite rue des Deux Canons
- Aux feux à droite avenue Maréchal De Lattre de Tassigny
- Au rond-point à gauche, rue "Route Digue"
- Sur la route Digue, 1ère à droite CROS/CREPS tout droit au fond.

2 - Site de Saint Paul :

47 Boulevard du Front de Mer – 97460 Saint Paul

02.62.22.53.66

accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr

Coordonnées GPS : N -21.001981, E 55.276638

Vous arrivez en avion :

- Depuis Gillot direction Saint-Denis
- Direction Le Port par la route du littoral
- Direction Saint-Paul
- Sur la RN1 sortie Savannah
- Au rond-point tout droit
- Direction Saint-Paul centre
- Après le pont première rue à droite direction front de mer
- Au rond-point à gauche route du front de mer
- 200 m sur la droite après la médiathèque



DATES CLÉS

Période d'inscription

Du 20/11/2024 au 06/10/2025

Sessions de Formation

- septembre 2025 (22 - 24/09/2025)

20 places restantes

 Complétude avant 08/09/2025

- octobre 2025 (20 - 22/10/2025)

20 places restantes

 Complétude avant 06/10/2025



FINANCEMENT

- ✓ Compte Personnel de Formation (CPF)
- ✓ Conseil Régional
- ✓ France Travail

Frais de dossier : 30 €

Heures centre : 21

Tarif Formation : 470.00 €



SECRETARIAT

Abdoul BARO

 02 62 94 02 43

 abdoul.baro@creps-reunion.sports.gouv.fr

COORDINATION

Charles SOUPRAYEN

 06 93 93 92 38

 charles.souprayen@creps-reunion.sports.gouv.fr